

**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal**

**3 novembre 2021, 17 h 30**

**RENCONTRE À DISTANCE**  
**(Adopté à la séance du 8 décembre 2021)**

**Présences :**

Nom	Collège électoral	Poste
M <sup>me</sup> Micheline Ulrich	Membre indépendant – Gouvernance ou éthique	Présidente
M <sup>me</sup> Sonia Bélanger	Président-directeur général	Présidente-directrice générale et secrétaire
M. Gérard Boismenu	Nomination – Universités affiliées	Administrateur
M. Bernard Circé	Membre indépendant – Gestion des risques, finance et comptabilité	Administrateur
M <sup>me</sup> Jennifer Dahak-El-Ward	Membre indépendant – Réadaptation	Administratrice
M. Gérard Dufour	Membre indépendant – Vérification, performance ou gestion de la qualité	Administrateur
D <sup>r</sup> Olivier Farmer	Désignation – Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	Administrateur
M <sup>me</sup> Sylvie Foucault	Désignation – Conseil multidisciplinaire	Administratrice
M <sup>me</sup> Rinda Hartner	Désignation – Conseil des infirmières et infirmiers	Administratrice
M <sup>e</sup> Marlene Jennings	Membre indépendant – Ressources immobilières, informationnelles ou humaines	Administratrice
M. André Lemieux	Membre indépendant – Santé mentale	Vice-président
M <sup>me</sup> Monika Throner	Désignation – Comité des usagers du centre intégré	Administratrice
M. Michael Udy	Membre indépendant – Réadaptation	Administrateur
M. Visal Uon	Désignation – Comité régional sur les services pharmaceutiques	Administrateur
M. Bryn Williams-Jones	Nomination – Universités affiliées	Administrateur
M <sup>me</sup> Isabel Velasquez	Membre indépendant – Usager des services sociaux	Administratrice

**Absences motivées :**

Nom	Collège électoral	Poste
M. Jean Chartier	Membre observateur – Fondations	Administrateur
M. Nicolas Marchand	Membre indépendant – Organismes communautaires	Administrateur
D <sup>r</sup> Daniel Murphy	Désignation – Département régional de médecine générale	Administrateur
Vacant	Membre indépendant – Protection de la jeunesse	Administrateur

M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, préside la séance.

M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale et secrétaire du conseil d'administration, agit à titre de secrétaire de la séance.

M<sup>me</sup> Marie-Josée Simard, technicienne en administration au Bureau de la présidente-directrice générale, prend note des délibérations.

## 1. Ouverture de la séance du conseil d'administration et vérification de sa légalité

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été transmis le 27 octobre 2021, par courrier électronique, aux administrateurs.

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été affichés le 27 octobre 2021 sur l'Intranet de l'établissement et sur le site Internet de l'établissement en précisant les informations suivantes :

*Considérant le contexte actuel de COVID-19, les séances publiques du conseil d'administration se tiennent à distance via l'application Zoom. Toute personne souhaitant participer aux séances sont les bienvenues et recevront un lien pour accéder à la rencontre le jour même du conseil d'administration.*

### Période de questions

*Les interventions du public sont permises uniquement lors de la période de questions prévue en début de séance.*

*Les personnes qui désirent poser une question aux membres du conseil d'administration sont invitées à transmettre leur question d'ici le 3 novembre, 12 h, à madame Marie-Josée Simard au numéro de téléphone 514 413-8777, poste 23100 ou par courriel à l'adresse suivante : [marie-josee.simard.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:marie-josee.simard.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca)*

*Il est à noter que seules les personnes ayant demandé de participer pourront assister à la rencontre.*

Il y a constatation du quorum.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'ouvrir la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 3 novembre 2021, à 17 h 32.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 3 novembre 2021, après ajout du sujet suivant au point 14- Questions diverses :

- ✓ Séance publique annuelle d'information 2020-2021

## 3. Période de questions du public

Lors de chaque séance du conseil d'administration, une période d'au plus trente (30) minutes est allouée pour permettre aux personnes présentes de poser des questions. Cette période est fixée dans la première partie de l'ordre du jour. Compte tenu de la situation exceptionnelle liée à la pandémie COVID-19, la séance ordinaire du conseil d'administration se tient à distance. La population a été invitée, au site web de l'établissement, à poser leur question par téléphone ou par courriel au plus tard le 22 septembre, à 12 h. M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente, invite M. Lucien Landry à poser sa question.

### 1) M. Lucien Landry, représentant du comité des résidents du Manoir de l'Âge d'Or

M. Lucien Landry dépose, séance tenante, l'ordre du jour et le procès-verbal de la rencontre du 7 juillet dernier du comité des résidents du CHSLD Manoir-de-l'Âge-d'Or, attestant de sa nomination à titre de président du comité.

M. Landry se questionne à savoir si la nouvelle jaquette d'hôpital créée par la Buanderie centrale de Montréal sera distribuée au sein des CHSLD. M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, précise que le contexte de la pandémie a retardé le déploiement de la nouvelle jaquette dans nos établissements qui s'étendra éventuellement aux CHSLD.

À la question de M. Landry relative à l'aide médicale à mourir, M<sup>me</sup> Bélanger informe qu'un rapport sur l'application de la *Politique concernant les soins de fin de vie* est déposé chaque année au conseil d'administration qui doit en prendre acte et le transmettre par la suite à la Commission sur les soins de fin de vie. Éventuellement, une présentation sur ce dossier pourrait être d'intérêt pour le comité des usagers.

À la suggestion de M. Landry à l'effet d'avoir un seul code de vie par établissement, M<sup>me</sup> Bélanger demandera à l'équipe de la DQEPE de regarder la faisabilité de cette demande.

En terminant, M. Landry rend hommage au conseil d'administration pour l'attention portée aux divers dossiers qu'il a présentés dans les dernières années.

Mesdames Bélanger et Ulrich félicitent M. Landry pour sa récente nomination au sein du comité des résidents du CHSLD Manoir-de-l'Âge-d'Or.

#### 4. Rapport de la présidente du conseil d'administration

Avant de faire rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration du 22 septembre 2021, M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente, adresse une motion de félicitations au nom du conseil d'administration, à l'équipe itinérante de la Direction des programmes santé mentale et dépendance de notre CIUSSS, en leur souhaitant la meilleure des chances pour remporter le Grand Prix du *Concours Innovation infirmière Banque Nationale*. Le projet gagnant de Montréal-Laval, Mise en place d'une unité d'isolement et de services adaptés pour les personnes en situation d'itinérance atteintes de la COVID-19 et présentant des besoins en lien avec l'usage de substances psychoactives, permet d'assurer l'isolement sécuritaire des personnes en situation d'itinérance déclarées positives à la COVID-19, ou en attente d'un résultat.

##### **24 septembre 2021**

##### **Visite de l'avancement du chantier de l'Hôpital de Verdun**

Le 24 septembre, M<sup>me</sup> Micheline Ulrich a participé à une visite de l'avancement du chantier de l'Hôpital de Verdun, en compagnie de madame Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, et de représentants des élus de Verdun.

##### **30 septembre 2021**

##### **Séance du comité des ressources humaines**

Le 30 septembre, M<sup>me</sup> Micheline Ulrich a participé, à titre de membre, à la séance du comité des ressources humaines. M. Gérard Dufour, président du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

##### **19 octobre 2021**

##### **Séance du comité de vérification**

Le 19 octobre, M<sup>me</sup> Micheline Ulrich a participé, à titre de membre, à la séance du comité de vérification. M. Bernard Circé, président du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

##### **1<sup>er</sup> novembre 2021**

##### **Séance du comité de vigilance et de la qualité**

Le 1<sup>er</sup> novembre, M<sup>me</sup> Micheline Ulrich a participé, à titre de membre, à la séance du comité de vigilance et de la qualité. Madame Isabel Velasquez, présidente du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion à la prochaine séance du conseil d'administration du 8 décembre. À la présente séance, elle fera un rapport de la réunion du 20 septembre dernier.

#### 5. Rapport de la présidente-directrice générale

M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, fait rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration du 22 septembre 2021 :

##### **COVID-19**

Différentes rencontres hebdomadaires :

- CGR spécial COVID-19 (**2 fois par semaine**)
- Table spéciale des chefs de département COVID-19 (**1 fois par mois**)
- Rencontre avec syndicats (**1 fois aux 2 semaines**)
- Rencontre virtuelle du personnel d'encadrement (**1 fois aux 2 semaines**)
- Rencontre avec élus du territoire (**1 fois aux 2 semaines**)
- Conférence de presse trio – PDG, Ville de Montréal et DRSP (**Au besoin seulement**)
- Rencontre régionale COVID-19 - Ministre Chantal Rouleau (**Suspendue pour le moment**)
- Centre de commandement du réseau montréalais (**1 fois aux 2 semaines**)

##### **25 septembre 2021**

Le 25 septembre, M<sup>me</sup> Sonia Bélanger a participé à un concert de l'Orchestre métropolitain, à la Maison symphonique de Montréal, en hommage au personnel soignant, présenté sous le thème de la bienveillance. Cet événement soulignait l'engagement et le dévouement indéfectibles du personnel de la santé, des services sociaux et du corps médical au cours des dix-huit derniers mois, au bénéfice de la population, dans un contexte de crise sanitaire sans précédent.

### **30 septembre 2021**

Le 30 septembre, monsieur Jacques Couillard, président-directeur général adjoint, a participé à une conférence de presse du ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, D<sup>r</sup> Lionel Carmant, portant sur l'annonce du financement offert à l'organisme Grands Frères Grandes sœurs du Grand Montréal pour le déploiement du projet « Mentorat 16-21 » au Québec.

### **1<sup>er</sup> octobre 2021**

Le 1<sup>er</sup> octobre, M<sup>me</sup> Sonia Bélanger a participé à une rencontre de la Table CMuRMTL concernant les mandats régionaux.

### **4 octobre 2021**

Le 4 octobre, M<sup>me</sup> Sonia Bélanger a participé à un événement de la rentrée des membres du CMDP sous le thème « Ensemble pour mieux repartir ».

### **14 octobre 2021**

Le 14 octobre, M<sup>me</sup> Sonia Bélanger a participé à un événement bénéfique « *Panier gourmand 2021* » de la Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis.

### **18 octobre 2021**

Le 18 octobre, M<sup>me</sup> Sonia Bélanger a participé à une entrevue à Radio-Canada concernant les impacts de la non vaccination du personnel.

### **20 octobre 2021**

Le 20 octobre, M<sup>me</sup> Sonia Bélanger a participé à une rencontre spéciale interconseils (CM / CII).

### **22 octobre 2021**

Le 22 octobre, M<sup>me</sup> Sonia Bélanger a participé à une entrevue à concernant le cadre de gestion MOI / Agences privées.

## **6. Conseil d'administration**

### **6.1 Suivi de la séance ordinaire du 22 septembre 2021**

#### **6.1.1 Adoption du procès-verbal**

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 22 septembre 2021, tel que rédigé.

#### **6.1.2 Affaires découlant**

Se référant au point 14.5 - Nomination au poste de directeur adjoint – volet opération des soins infirmiers (DA-OP), à la direction des soins infirmiers (DSI) : M<sup>me</sup> Isabelle Allaire est entrée en fonction le 25 octobre 2021.

Se référant au point 14.6 - Nomination au poste de directeur adjoint – volet opération des services multidisciplinaires (DA-OP), à la direction des services multidisciplinaires (DSM) : M<sup>me</sup> Tina Del Duca est entrée en fonction le 18 octobre 2021.

Se référant au point 14.7 - Nomination au poste de directeur adjoint continuum en déficience physique (DA-DP), 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lignes à la direction des programmes en déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et déficience physique (DI-TSA-DP) : M<sup>me</sup> Véronique Lavoie est entrée en fonction le 11 octobre 2021.

Se référant au point 15 - Remplacement du commandité Univalor inc. Par la Société de valorisation et de transfert du Québec (SVTQ) et reconduction de Gestion Univalor, s.e.c. à titre de commandité de Val-IUGM, s.e.c. : À la demande de M. André Lemieux, M<sup>me</sup> Annie-Kim Gilbert fera un suivi de ce dossier à la présence séance du conseil d'administration.

Se référant au point 15 - Projet de loi 96 sur le français : M<sup>me</sup> Sonia Bélanger propose une présentation sur ce dossier à une prochaine séance du conseil d'administration.

## 6.2 Nomination des membres des comités du conseil d'administration

### 6.2.1 Comité de vigilance et de la qualité

#### Résolution 2021-11-03-48

#### Nomination des membres du comité de vigilance et de la qualité

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 33 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, la durée du mandat d'un membre du comité de vigilance et de la qualité est d'un an à partir de la date de sa nomination. Ce mandat est renouvelable. Les membres du comité de vigilance et de la qualité restent en fonction, malgré l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

**ATTENDU QUE** les membres actuels du comité de vigilance et de la qualité ont été nommés par le conseil d'administration le 4 novembre 2020 et que leur mandat est arrivé à échéance.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 29 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité de vigilance et de la qualité se compose de cinq (5) personnes, dont le président-directeur général et le commissaire aux plaintes et à la qualité des services. Les trois (3) autres personnes sont choisies par le conseil d'administration parmi ceux de ses membres qui ne travaillent pas pour l'établissement ou n'exercent pas leur profession dans l'une des installations exploitées par l'établissement. En outre, l'une de ces trois (3) personnes choisies par le conseil d'administration doit être la personne désignée par le comité des usagers des centres intégrés pour siéger au sein du conseil d'administration.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 32 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, les membres du conseil d'administration désignent parmi les membres du comité de vigilance et de la qualité un président pour ledit comité.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 38.5 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, un membre désigné par le comité de vigilance et de la qualité agit comme secrétaire.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 30 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité de vigilance et de la qualité veille à ce que le conseil d'administration s'acquitte de façon efficace de ses responsabilités en matière de qualité des services, notamment en ce qui concerne la pertinence, la qualité, la sécurité et l'efficacité des services dispensés et le respect des droits des usagers et du traitement diligent de leurs plaintes.

**ATTENDU QU'**à cette fin, le comité de vigilance et de la qualité doit notamment :

- recevoir et analyser les rapports et recommandations transmis au conseil d'administration et portant sur la pertinence, la qualité, la sécurité ou l'efficacité des services rendus, le respect des droits des usagers ou le traitement de leurs plaintes;
- favoriser la collaboration et la concertation des autres instances mises en place au sein de l'établissement pour exercer cette responsabilité et assurer le suivi de leurs recommandations;
- établir les liens systémiques entre ces rapports et recommandations et en tirer les conclusions nécessaires afin de pouvoir formuler les recommandations au conseil d'administration;
- faire des recommandations au conseil d'administration sur les suites qui devraient être données à ces rapports ou recommandations dans l'objectif d'améliorer la qualité des services aux usagers;
- assurer le suivi auprès du conseil d'administration de l'application, par ce dernier, des recommandations qu'il lui a faites;
- veiller à ce que le commissaire aux plaintes et à la qualité des services dispose des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour assumer ses responsabilités de façon efficace et efficiente;
- exercer toute autre fonction que le conseil d'administration juge utile au respect du mandat confié par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2).

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 38.1 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité de vigilance et de la qualité se réunit à huis clos au moins quatre (4) fois par année au siège de l'établissement ou à tout autre endroit fixé par la convocation.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de nommer les membres du comité de vigilance et de la qualité du Centre intégré universitaire de santé et de service sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour un mandat d'une durée d'un an :

- M. Nicolas Marchand, président du comité;
- M<sup>me</sup> Isabel Velasquez, secrétaire du comité;

- M<sup>me</sup> Monika Throner, comité des usagers du centre intégré et secrétaire du comité;
- M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale;
- M<sup>e</sup> Céline Roy, commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services.

## 6.2.2 Comité de gouvernance et d'éthique

### Résolution 2021-11-03-49

#### Nomination des membres du comité de gouvernance et d'éthique

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 33 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, la durée du mandat d'un membre du comité de gouvernance et d'éthique est d'un an à partir de la date de sa nomination. Ce mandat est renouvelable. Les membres du comité de gouvernance et d'éthique restent en fonction, malgré l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

**ATTENDU QUE** les membres actuels du comité de gouvernance et d'éthique ont été nommés par le conseil d'administration le 4 novembre 2020 et que leur mandat est arrivé à échéance.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 21 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité de gouvernance et d'éthique est composé d'un minimum de cinq (5) membres dont une majorité de membres indépendants. Il doit être présidé par un membre indépendant.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 24 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, les membres du conseil d'administration désignent parmi les membres indépendants du comité de gouvernance et d'éthique le président dudit comité.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 38.5 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, un membre désigné par le comité de gouvernance et d'éthique agit comme secrétaire.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 22 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, de façon générale, le comité de gouvernance et d'éthique exerce les fonctions prévues par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2). De façon plus spécifique, le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonctions :

- d'élaborer des règles de gouvernance pour la conduite des affaires de l'établissement;
- d'élaborer un code d'éthique et de déontologie des administrateurs, conformément à l'article 3.0.4 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30);
- d'élaborer des critères pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration, lesquels sont approuvés par le conseil d'administration;
- d'élaborer un programme d'accueil et de formation continue pour les membres du conseil d'administration;
- de procéder à l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration, selon les critères approuvés par le conseil d'administration (art. 181.0.0.1, LSSSS).

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 38.1 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité de gouvernance et d'éthique se réunit à huis clos au moins quatre (4) fois par année au siège de l'établissement ou à tout autre endroit fixé par la convocation.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de nommer les membres du comité de gouvernance et d'éthique du Centre intégré universitaire de santé et de service sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour un mandat d'une durée d'un an :

- M<sup>me</sup> Jennifer Dahak-El-Ward, présidente du comité;
- M. Gérard Boismenu, secrétaire du comité;
- M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale;
- M. Bryn Williams-Jones;
- M. Visal Uon.

## 6.2.3 Comité de vérification

### Résolution 2021-11-03-50

#### Nomination des membres du comité de vérification

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 33 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, la durée du mandat d'un membre du comité de vérification est d'un an à partir de la date de sa nomination. Ce mandat est renouvelable. Les membres du comité de vérification restent en fonction, malgré l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

**ATTENDU QUE** les membres actuels du comité de vérification ont été nommés par le conseil d'administration le 4 novembre 2020 et que leur mandat est arrivé à échéance.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 25 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le conseil d'administration doit constituer un comité de vérification qui doit être composé d'un minimum de cinq (5) membres, dont une majorité de membres indépendants, et doit être présidé par un membre indépendant. Au moins un des membres du comité doit avoir une compétence en matière comptable ou financière. Les membres de ce comité ne doivent pas être à l'emploi de l'établissement ou y exercer leur profession.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 27 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, les membres du conseil d'administration désignent parmi les membres indépendants du comité de vérification le président dudit comité.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 38.5 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, un membre désigné par le comité de vérification agit comme secrétaire.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 26 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité de vérification doit, notamment :

- s'assurer de la mise en place d'un plan visant une utilisation optimale des ressources de l'établissement ainsi que de son suivi;
- s'assurer de la mise en place et de l'application d'un processus de gestion des risques pour la conduite des affaires de l'établissement;
- réviser toute activité susceptible de nuire à la bonne situation financière de l'établissement portée à sa connaissance;
- examiner les états financiers avec le vérificateur nommé par le conseil d'administration;
- recommander au conseil d'administration l'approbation des états financiers;
- veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et s'assurer qu'ils soient efficaces et adéquats;
- formuler des avis au conseil d'administration sur le contrôle interne de l'établissement et, s'il y a lieu, sur le travail de la vérification externe et interne;
- réaliser tout autre mandat relatif aux affaires financières de l'établissement que lui confie le conseil d'administration.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 38.1 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité de vérification se réunit à huis clos au moins quatre (4) fois par année au siège de l'établissement ou à tout autre endroit fixé par la convocation.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de nommer les membres du comité de vérification du Centre intégré universitaire de santé et de service sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour un mandat d'une durée d'un an :

- M. Bernard Circé, président du comité;
- M. Nicolas Marchand, secrétaire du comité;
- M<sup>e</sup> Marlene Jennings;
- M<sup>me</sup> Jennifer Dahak-El-Ward;
- M<sup>me</sup> Micheline Ulrich.

#### **6.2.4 Comité des ressources humaines**

##### **Résolution 2021-11-03-51**

##### **Nomination des membres du comité des ressources humaines**

**ATTENDU QU'**en vertu des articles 38.17 et 33 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, la durée du mandat d'un membre du comité des ressources humaines est d'un an à partir de la date de sa nomination. Ce mandat est renouvelable. Les membres du comité des ressources humaines restent en fonction, malgré l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

**ATTENDU QUE** les membres actuels du comité des ressources humaines ont été nommés par le conseil d'administration le 4 novembre 2020 et que leur mandat est arrivé à échéance.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 38.14 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité des ressources humaines est composé d'un minimum de cinq (5) membres, dont une majorité de membres indépendants, et doit être présidé par un membre indépendant. Au moins un des membres du comité doit avoir une compétence en matière de gestion des ressources humaines.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 38.16 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, les membres du conseil d'administration désignent parmi les membres indépendants du comité des ressources humaines le président dudit comité.

**ATTENDU QU'**en vertu des articles 38.17 et 38.5 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, un membre désigné par le comité des ressources humaines agit comme secrétaire.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 38.15 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité des ressources humaines doit assurer une vigie sur :

- la stratégie de planification de la main-d'œuvre au sein de l'établissement ainsi que son suivi;
- les activités de développement des ressources humaines, incluant la formation;
- le respect des différentes lois visant les ressources humaines applicables dans l'établissement;
- le respect par l'établissement des règles en matière de nomination des hors cadres et des cadres supérieurs ainsi qu'en matière de rémunération du personnel salarié et du personnel d'encadrement;
- les mécanismes de suivi de la contribution des personnes à la mission de l'organisation;
- les indicateurs prévus à l'entente de gestion et d'imputabilité avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, mais aussi, plus largement, sur ceux liés à la qualité de vie au travail;
- l'application de la Politique de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail.

**ATTENDU QU'**en vertu des articles 38.17 et 38.1 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité des ressources humaines se réunit à huis clos au moins quatre (4) fois par année au siège de l'établissement ou à tout autre endroit fixé par la convocation.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de nommer les membres du comité des ressources humaines du Centre intégré universitaire de santé et de service sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour un mandat d'une durée d'un an :

- M. Gérard Dufour, président du comité;
- M<sup>me</sup> Rinda Hartner, secrétaire du comité;
- M. Michael Udy, vice-président;
- M<sup>me</sup> Sylvie Foucault;
- M. André Lemieux.

### **6.3 Nomination du secrétaire du conseil d'administration**

#### **Résolution 2021-11-03-52**

#### **Nomination du secrétaire du conseil d'administration**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 23 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre O-7.2), tous les deux ans, les membres du conseil d'administration élisent, parmi eux, le secrétaire.

**ATTENDU QUE** madame Sonia Bélanger, actuelle secrétaire du conseil d'administration, a été nommée par le conseil d'administration le 22 janvier 2020.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 13 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le président-directeur général est nommé d'office secrétaire du conseil d'administration.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 20 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le secrétaire remplit les fonctions suivantes :

- agir comme secrétaire des séances du conseil d'administration et, lorsque requis par règlement, des réunions de tout autre conseil ou comité;
- transmettre les avis de convocation des séances du conseil d'administration et, lorsque requis par règlement, des réunions de tout autre conseil ou comité;



- rédiger les procès-verbaux des séances et des réunions pour lesquels il agit à titre de secrétaire et les faire signer par le président et les contresigner;
- assurer la tenue et la conservation des archives comprenant les registres de l'établissement et les dossiers complets des séances du conseil d'administration et, lorsque requis par règlement, de tout autre conseil ou comité, les livres et le sceau de l'établissement (art. 168, Loi sur les services de santé et les services sociaux);
- certifier tout document, copie ou extrait qui émane de l'établissement ou fait partie de ses archives (art. 166, Loi sur les services de santé et les services sociaux);
- remplir toute autre fonction que lui assigne le conseil d'administration.

En cas d'absence ou d'incapacité d'agir du secrétaire, une personne désignée le remplace.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de nommer madame Sonia Bélanger à titre de secrétaire du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, pour un mandat d'une durée de deux ans.

#### **6.4 Nomination du vice-président du conseil d'administration**

##### **Résolution 2021-11-03-53**

##### **Nomination du vice-président du conseil d'administration**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 16 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, la durée du mandat du vice-président du conseil d'administration est de deux ans.

**ATTENDU QUE** monsieur André Lemieux, actuel vice-président du conseil d'administration, a été nommé par le conseil d'administration le 27 novembre 2019 et que son mandat est maintenant arrivé à échéance.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 13 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, tous les deux ans, les membres du conseil d'administration élisent, parmi les membres indépendants, le vice-président du conseil d'administration.

**ATTENDU QUE** la procédure d'élection énoncée au *Règlement de régie interne du conseil d'administration* a été dûment appliquée.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 15 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le vice-président du conseil d'administration ne peut être une personne qui travaille pour l'établissement, ni un médecin, un dentiste, un pharmacien ou une sage-femme qui exerce sa profession dans l'établissement.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 19 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le vice-président assiste le président dans l'exercice de ses fonctions et, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de celui-ci, assume les fonctions du président ou toute autre fonction qui lui est assignée par le conseil d'administration.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de nommer M. André Lemieux à titre de vice-président du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, pour un mandat d'une durée de deux ans.

#### **6.5 Démission d'un administrateur du conseil d'administration**

##### **Résolution 2021-11-03-54**

##### **Démission d'un administrateur du conseil d'administration**

**ATTENDU QU'**en vertu des articles 21 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre O-7.2) et 153 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), tout membre d'un conseil d'administration peut démissionner de son poste en transmettant au secrétaire du conseil un avis écrit de son intention.

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'administration ont été informés le 22 septembre dernier, de la démission de madame Marie-Hélène Croteau, membre indépendante au sein du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), pour le profil 6<sup>o</sup> expertise en protection de la jeunesse.

**ATTENDU QU'**en vertu des articles 20 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre O-7.2) et 153 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), tout membre d'un conseil d'administration peut démissionner de son poste en transmettant au secrétaire du conseil un avis écrit de son intention. Il y a vacance à compter de l'acceptation de la démission par le conseil d'administration.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- d'entériner la démission de madame Marie-Hélène Croteau, à titre de membre indépendante au sein du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, pour le profil 6o expertise en protection de la jeunesse ;
- de remercier madame Marie-Hélène Croteau pour sa contribution au sein du conseil d'administration, dont elle était membre depuis le 30 septembre 2018.

**7. Comité des ressources humaines – Suivi de la séance du 30 septembre 2021**

**7.1 Rapport du président**

M. Gérard Dufour, président du comité des ressources humaines, présente son rapport portant sur les sujets suivants :

Plan de travail Ressources humaines 2021-2022

Monsieur Dufour a présenté aux membres, le plan de travail du comité des ressources humaines 2021-2022 et rappelé que ce dernier doit demeurer flexible compte tenu du contexte évolutif de notre environnement. Il sera revu 3 semaines avant chaque séance par Mme Julie d'Entremont et M. Dufour pour l'adapter au besoin.

Pour ce qui est de la présentation des nouvelles conventions collectives nationales en février 2022, il a été décidé d'intégrer dans le plan de travail le cycle des négociations locales et de communiquer aux membres par courriel l'avancée de ces dernières.

Présentation de la démarche de transformation RH

À la suite de l'annonce de l'absence prolongée et du départ définitif de la directrice des ressources humaines, communication et affaires juridiques (DRHCAJ), M<sup>me</sup> Julie D'Entremont, directrice générale adjointe - Soutien, administration et performance (DGA-SAP), a pris en charge l'intérim de la DRHCAJ.

Cette période a permis de constater :

- Une nécessité d'introduire de la rigueur et de la cohérence dans la gestion des activités des ressources humaines.
- De consolider et mobiliser l'équipe de gestion.
- De redonner un sens au collectif DRHCAJ.
- De s'assurer que la structure DRHCAJ est alignée sur les besoins du CCSMTL.
- D'améliorer la performance des ressources humaines.
- De devenir plus agile, dans les activités des ressources humaines et mieux répondre aux besoins grandissants de l'organisation.
- Une insatisfaction des directions clientes-partenaires.

Pour supporter la DGA-SAP dans son mandat intérimaire et supporter l'équipe de gestion dans la gestion et les changements à réaliser, M<sup>me</sup> d'Entremont s'est associée à une consultante en gestion, M<sup>me</sup> Michelle Harvey qui a pour mandat également de piloter la transformation. La DGA-SAP a aussi mis en place un programme d'accompagnement auprès des gestionnaires des ressources humaines par une approche coaching d'équipe.

Un plan d'action est mis en place par l'équipe de gestion DRHCAJ pour transformer la direction afin de répondre adéquatement aux enjeux soulevés ci-haut et trouver un meilleur équilibre.

La démarche RH du CCSMTL est la suivante :

**Les trois grandes priorités**

- La transformation des pratiques et des services RH.
- La fidélisation – Orientation stratégique et Programme Prendre soin.
- La dotation – Affichage interne en continu.

Les membres ont accueilli favorablement ce point et proposent les leviers suivants :

- Penser travail-vie-famille (service de garde, horaire flexible).
- Affichage en continue rapide à adapter en fonction des titres d'emplois et des secteurs d'activités.
- La DRHCAJ doit prendre le leadership du dossier « Prendre soin » pour l'expertise et le soutien du CCSMTL, mais chaque direction de l'établissement doit s'approprier aussi le volet rétention.
- Le changement dans nos façons de faire est essentiel pour la fidélisation du personnel.
- Il faut impliquer davantage la gestion de proximité dans la démarche.
- Transmettre l'expérience patient aux personnel.
- Favoriser une formation adaptée aux milieux pour le personnel administratif.

- Intégrer les employés absents dans le dossier « Prendre soin ».

M. Dufour a précisé qu'un suivi sera fait dans 3 mois sur l'état d'avancement des travaux et se réjouit que les membres du comité de direction de l'établissement accueillent favorablement la démarche et qu'ils soient acteurs de cette transformation.

#### Rapport annuel de la politique de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail

M<sup>me</sup> Valérie Jacob a présenté le tableau de bord sur la promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail.

Il a été constaté que le personnel de l'établissement utilise les demandes de soutien aussi pour dénoncer plusieurs autres problématiques (conduites déviantes, non-respect des consignes, personnalités difficiles, violence envers un usager ou de la part d'un usager, etc.)

Les plaintes formelles ont été considérablement réduite (pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021, 4 plaintes ont été déposées sur 147 demandes de soutien). Toutefois, nous pouvons en conclure que l'augmentation de demande de soutien reflète un épuisement des employés en général.

Le programme d'aide aux employés ne fournissant pas assez de soutien, le CIUSSS a décidé de se créer une équipe de psychologue à l'interne pour pouvoir intervenir plus rapidement, et ce, dans le respect de la confidentialité au même titre qu'une consultation dans le privé. D'autres outils sont aussi mis en place comme un code de vie, une formation sur la diversité afin de venir consolider les bases du respect dans les relations interpersonnelles.

M. Dufour a souligné l'importance de dénoncer les pratiques irrespectueuses et d'offrir le plus de soutien possible.

#### Politique de télétravail

Un état de situation a été présenté par M<sup>me</sup> Julie d'Entremont sur la pratique du télétravail au sein de l'établissement. La gestion du télétravail est maintenant stabilisée. L'accompagnement des gestionnaires par le biais de rencontres cadres, de webinaires, ont permis d'accompagner cette nouvelle pratique. Le télétravail est encore obligatoire jusqu'à la fin octobre 2021. Le CCSMTL estime ainsi que le télétravail représente une opportunité à saisir, d'autant plus que l'évolution récente des technologies de l'information et des télécommunications vient contribuer fortement à rendre une telle transition possible. Une politique sur la gestion du télétravail est donc sorti le 1<sup>er</sup> septembre dernier. Elle a pour but d'encadrer sa pratique et, ce faisant, de la favoriser lorsque les conditions le permettent. Les modalités de retour progressif au bureau sont déjà en cours de réflexion par les gestionnaires sans perdre de vue que cela fera partie de la rétention et de la fidélisation du personnel. L'équipement offert permet au télétravailleur d'évoluer dans un environnement et un contexte de travail efficace et sécuritaire.

#### Prendre soin du personnel – Cadres : état de situation

M<sup>me</sup> Valérie Jacob a informé l'assemblée de l'état d'avancement du dossier « *Prendre soin du personnel – Cadres* ». Ce projet est en plein développement au sein de l'établissement. Les actions mises en place sont :

- Développement des nouveaux cadres : accueil des nouveaux cadres et des cadres en intérim sur une demi-journée, relève de cadres intermédiaires.
- Développement des cadres : déploiement du parcours de développement en leadership, bonification de l'offre de coaching.
- Accompagnement.
- Aménagement d'horaire : journées pour la gestion de proximité, horaire 9/10.
- Santé et mieux être : capsules spécifiques, Campagne « *Les collègues bienveillants* ».
- Reconnaissance (Gala Célébration d'Excellence)

Les membres ont soulevé quelques éléments notamment que la journée d'accueil sur une demi-journée n'est pas suffisante. Il a été également proposé de penser la notion de pairage et pourquoi ne pas proposer des plages réservées quotidiennes sans aucune rencontre, pour laisser la place à la gestion de proximité et aux échanges avec leurs propres gestionnaires et employés. Ces pistes de solution seront étudiées par les équipes de M<sup>me</sup> Jacob.

#### L'état de situation des indicateurs RH

Ces indicateurs clés donnent un portrait de l'état de la main d'œuvre du CIUSSS. Certains sont suivis par le MSSS et des cibles à atteindre sont identifiées chaque année :

- Assurance salaire, CNESST et retrait préventif (nombre d'heure et ratio).
- Taux de présence au travail (Suivi par le MSSS).
- Taux de temps supplémentaire.

- Heures effectuées en temps supplémentaire obligatoire (TSO). M<sup>me</sup> Harvey a précisé qu'il y'a une réelle volonté de l'établissement de réduire le TSO et que cela doit demeurer exceptionnel. M<sup>me</sup> D'Entremont a rajouté que le TSO se situe principalement à l'urgence et qu'il est sur la base du volontariat.

M<sup>me</sup> Salmeri a présenté le détail des indicateurs relatif à l'assurance salaire et de la CNESST. Plusieurs travaux sont en cours pour favoriser la prévention à la santé et sécurité des employés. Le comité s'interroge sur le taux calculé de la CNESST et M<sup>me</sup> Salmeri a précisé que ce dernier tiendra compte des cas COVID seulement pour 50 %. M<sup>me</sup> d'Entremont a proposé que de nouveaux tableaux de bord soient élaborés afin de bien faire refléter les besoins du comité (variation, suivis, comparaison etc...). À cette fin, le comité est également préoccupé par le fait de bien interpréter les indicateurs présentés.

## **8. Comité de vérification – Suivi de la séance du 19 octobre 2021**

### **8.1 Rapport du président**

M. Bernard Circé, président du comité de vérification, présente son rapport portant sur les sujets suivants :

#### **1. SITUATION FINANCIÈRE**

##### **1.1 Situation financière à la période 6 se terminant le 11 septembre 2021**

Un sommaire de la situation financière à la période 6 se terminant le 11 septembre 2021 est présenté pour information.

Le résultat est un déficit de 4 968 223 \$ comparativement à un déficit de 8 304 272 \$ à la même période en 2020-2021.

Les projections au 31 mars 2022 sont l'équilibre budgétaire.

La projection en équilibre est basée sur les éléments suivants :

- Le déficit de la période 6 en 2020-2021 était de 8 304 272 \$ et nous avons atteint l'équilibre au 31 mars 2021.
- La pénurie de personnel va se poursuivre en 2021-2022 ce qui va générer des économies.
- Dans le contexte de la COVID-19, les gestionnaires ne pourront pas réaliser l'ensemble de leurs objectifs, ce qui va générer des économies.
- En fin d'année, nous avons toujours des financements du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) qui génèrent des surplus additionnels.

Le comité de vérification continuera d'assurer une vigie des budgets des directions.

##### **1.2 Situation financière pandémie COVID-19 à la période 6 se terminant le 11 septembre 2021**

Un sommaire des coûts en lien avec la pandémie à la période 6 se terminant le 11 septembre 2021 est présenté pour information.

On note que les coûts additionnels de rémunération sont de 109 839 608 \$.

On note que les coûts des autres dépenses sont de 60 175 870 \$.

On note des dépenses capitalisables au 11 septembre 2021 de 22 891 279 \$.

L'évolution des dépenses en lien avec la COVID-19 sera suivie à chaque période et présentée au comité de vérification pour information.

##### **1.3 Rapport trimestriel AS-617 à la période 6 se terminant le 11 septembre 2021**

Le rapport a été transmis le 15 octobre 2021 au MSSS et une extension a été accordée par le MSSS au Centre intégré universitaire de santé et de service sociaux du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal (CCSMTL) au 4 novembre pour la remise de la résolution, en raison de la tenue du conseil d'administration le 3 novembre 2021.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'adopter le rapport trimestriel de la période 06 - 2021-2022 du CCSMTL comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de 5 554 784 \$ respectant l'équilibre budgétaire et d'autoriser la présidente-directrice générale à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

## **2. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

### **2.1 Régime d'emprunt à long terme du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2022**

Le CCSMTL pourra effectuer des emprunts à long terme d'ici le 31 décembre 2022 afin de renouveler les emprunts échus qui servent au financement de ses immobilisations pour un montant maximum de 409 664 625,05 \$.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver le régime d'emprunt à long terme du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2022 au montant de 409 664 625,05 \$.

### **2.2 Mauvaises créances**

Le comité de vérification avait autorisé le CCSMTL à confier à des firmes externes, les dossiers de mauvaises créances, considérant que le contentieux n'avait pas la capacité et les ressources nécessaires pour répondre au besoin.

Le début de la mise en place d'un processus de collaboration s'est amorcé en 2020, qui a permis au contentieux de prendre en charge 100 % des nouveaux dossiers de mauvaises créances du CCSMTL depuis juin 2021.

Donc tous les dossiers sont dorénavant traités à l'interne.

## **3. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

### **3.1 Reddition de comptes en gestion contractuelle – modifications à des contrats de construction et dépassements de coûts**

La liste des modifications de plus de 10 % à des contrats de construction de 100 000 \$ et plus et dépassements de coûts, pour la période du 18 juillet au 10 septembre 2021 est déposée pour information.

On note 25 contrats signés en 2020-2021 dont 7 qui ont connu des dépassements. Pour l'année 2021-2022, 11 contrats ont été signés et il n'y a pas de dépassement de coûts à date pour ceux-ci.

On note des dépassements de coûts importants pour deux installations :

- CH Émilie-Gamelin : ajout de 308 003 \$ pour la réfection de la toiture, bloc A. À date les dépassements représentent 99 % en raison de plusieurs conditions de chantier.
- Hôpital Notre-Dame (Pavillon L.C. Simard) : ajout de 321 734,79 \$ pour les travaux de démolition et de désamiantage représentant 14,89 % de dépassement depuis le 17 juillet 2021. Le total à jour des dépassements représente 75 % en raison de plusieurs conditions de chantier.

### **3.2 Renouvellements et modifications de baux**

Un document est déposé pour information. On note quatorze (14) nouvelles ententes de location, et une (1) modification de bail.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'autoriser les nouvelles ententes et la modification de bail dont le CCSMTL agit à titre de locateur ou locataire, aux termes et conditions stipulés aux différentes ententes et d'autoriser le directeur des services techniques de l'établissement à signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

## **4. DIRECTION APPROVISIONNEMENT ET LOGISTIQUE**

### **4.1 Reddition de comptes en gestion contractuelle**

La liste des contrats de 25 000 \$ et plus (services) et 100 000 \$ et plus (biens et construction) et la liste des modifications de plus de 25 % des contrats de plus de 250 000 \$ (biens et services) sont déposées pour information.

Au total, 90 contrats ont été signés. Parmi ces 90 contrats, 31 ont été faits en appel d'offres, 57 contrats en gré à gré et 2 contrats en gré à gré COVID pour un total de 93 851 995 \$.

Faits saillants sont présentés par regroupement :

Appel d'offres :

- 1 appel d'offre de 10 lots pour des transports de biens avec Medexpress, Globex et Lacombe (ligne 26, 27, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48 de la reddition de compte) pour un montant de 16 013 767,51 \$.

- 1 contrat a été signé pour de services professionnels spécialisés en technologie de l'information avec différents fournisseurs (lignes 16, 17) pour un montant de 15 724 644,99 \$.
- 2 contrats pour des nouvelles places en RI (lignes 66 et 89) avec RI Bossuet et Ri D'Oria pour un montant de 13 323 213,75 \$.
- 4 contrats pour des travaux de construction (réfection des toitures IUGM, TGC enfance Décarie, Clinique urologie HV, intégration chariots alimentaires) avec différents fournisseurs (ligne 5, 13, 20 et 59) pour un montant de 8 472 215,28 \$.
- 1 appel d'offre de 6 lots pour des services d'hygiène et salubrité avec différents fournisseurs pour des services supplémentaires dus au COVID (lignes 35, 36, 37, 38, 39 et 40) pour un montant de 3 538 302,60 \$.
- 1 contrat pour des services de programme d'aide aux employés et à la famille (ligne 28) avec la firme Life Works au montant de 1 216 270,00 \$.
- 1 contrat pour location d'équipements de radiocommunication (ligne 87) avec le Centre de téléphone mobile Ltée au montant de 732 930,00 \$.

#### Gré à gré contrat COVID :

- 1 contrat pour des travaux de construction pour installation de plexiglass dans les aires communes (Hôpital de Verdun) (ligne 60) avec la firme 3B construction au montant de 177 366,73 \$.

#### Gré à gré autres contrats :

- 4 contrats pour la prise en charge de services d'interruptions volontaires de grossesse de premier et deuxième trimestres (lignes 55, 56, 57 et 58) avec L'Envolée, L'Alternative, Morgentaler et Femina au montant de 26 456 517,75 \$.
- 2 contrats pour l'acquisition de véhicules électriques et gestion clé en main (lignes 4 et 62) avec la firme CGER au montant de 1 575 395,00 \$.
- 14 contrats pour des services de MOI infirmières (lignes 21, 64, 67, 70, 71, 74, 75, 76, 77, 78, 80, 81, 86 et 88) avec différentes firmes pour un montant de 698 000,00 \$.
- 1 contrat de support et d'entretien préventif pour les équipements de L'URDM (Stérilisateurs, laveurs, laveurs décontamineurs, convoyeurs (Hôpital de Verdun) (ligne 29) avec la firme Stéris au montant de 480 339,98 \$.
- 1 contrat pour des droits annuels d'utilisation pour l'application Eclinibase (ligne 84) avec la firme Logibec pour un montant de 469 194,00 \$.
- 8 contrats pour des services professionnels en ingénierie et architecture (lignes 11, 18, 19, 30, 51, 63, 68 et 90) avec une firme de la Banque au montant de 420 636,67 \$.
- 1 contrat pour la location d'un appareil à résonance magnétique mobile, IRM roulotte (HND) (ligne 33) avec la firme DMS Health Technologies Canada inc. au montant de 373 401,00 \$.
- 2 contrats pour support et maintenance des équipements et logiciels Solaris et Oracle (ligne 14) avec Logibec au montant de 300 425,00 \$.
- 1 contrat pour entretien et maintenance du DCI Cristal-Net (ligne 72) avec le CHU de Québec-Université de Laval au montant de 245 000,00 \$.

## **4.2 Cadre légal**

Un document concernant le cadre légal, la politique d'approvisionnement et les règles entourant l'octroi de contrats / bons de commande est présenté.

La présentation vise à faire un rappel des règles générales d'adjudication des contrats par la direction approvisionnement et logistique.

Le cadre légal est présenté comme suit :

- Cadre légal
- Rôles des acteurs
- Principes directeurs
- Règles générales
- Traitement des plaintes AMP (Autorité des marchés publics)

## **4.3 Audit de la gestion contractuelle par RCGT – dépôt des recommandations**

Tel que mentionné au comité de vérification du 7 septembre dernier, un rapport des recommandations suite à l'audit de la gestion contractuelle, est déposé pour information.

## 8.2 Rapport AS-617 à la période 6 se terminant le 11 septembre 2021

### Résolution 2021-11-03-55

#### Rapport trimestriel (AS-617) à la période 6 - 2021-2022 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

**ATTENDU** les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001)*;

**ATTENDU QUE** selon le *Manuel de gestion financière* publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations ;

**ATTENDU QUE** l'article 284 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2)* oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre ;

**ATTENDU** la circulaire 2021-004 « *Suivi de l'équilibre budgétaire des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux - Exécution du budget* » qui précise que les établissements du réseau de la santé et des services sociaux doivent obligatoirement produire un rapport trimestriel AS-617, lequel comprend une copie numérisée de la résolution du conseil d'administration. La date de transmission du rapport est au plus tard le 15 octobre 2021 et une extension au 4 novembre 2021 a été accordée au Centre intégré universitaire de santé et de service sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), en raison de la tenue du conseil d'administration le 3 novembre 2021.

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé, de recommander au conseil d'administration :**

- d'adopter le rapport trimestriel de la période 6 - 2021-2022 du CCSMTL comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de 5 554 784 \$, respectant l'équilibre budgétaire.
- d'autoriser la présidente-directrice générale à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

## 8.3 Régime d'emprunt à long terme du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2022

### Résolution 2021-11-03-56

#### Régime d'emprunts à long terme du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2022

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001)*, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2022, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 409 664 625,05 \$ ;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en accepter les conditions et modalités ;

**ATTENDU QUE** le ministre de la Santé et des Services sociaux (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 12 août 2021 ;

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver :

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2022, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 409 664 625,05 \$, soit institué ;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
  - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **dix-huit mois** s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle

période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), soit dépassé;

- b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
  - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'aux fins suivantes :
    - i) le financement à long terme des dépenses d'immobilisations autorisées par le Conseil du trésor conformément à l'article 72 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (RLRQ, chapitre S-5) ou par le Conseil du trésor et le Ministre conformément à l'article 260 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la date de la prise de possession des travaux et calculés à compter du premier jour du mois qui survient après cette date;
    - ii) le financement à long terme des dépenses d'immobilisations, d'équipements ou d'informatiques, incluant leur coût de financement temporaire encouru jusqu'au 30 juin suivant la fin de l'année financière dans laquelle les dépenses ont été pourvues;
    - iii) le refinancement d'une partie ou de la totalité de tels emprunts venus à échéance;
    - iv) le remboursement d'emprunts bancaires contractés, à ces fins et en attente de financement à long terme ou de refinancement.
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
  - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
- La présidente-directrice générale ;
  - Le président-directeur général adjoint ;
  - La directrice des ressources financières ou
  - La directrice générale adjointe soutien administration et performance ;
- de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts



conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

#### 8.4 Baux immobiliers

##### Résolution 2021-11-03-57

##### Baux immobiliers

#### A) Baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est LOCATEUR :

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder aux nouvelles ententes suivantes :

Nom de l'installation	Adresse
Centre d'hébergement Paul Émile Léger	66, boulevard René-Lévesque Est (2 ententes)
Centre de réadaptation Lucie-Bruneau	2295, avenue Laurier Est

#### B) Baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est LOCATAIRE :

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder aux nouvelles ententes suivantes :

Nom de l'installation	Adresse
s. o. (Centre récréatif culture et sportif St-Zotique – site de vaccination)	75, rue du Square Sir George Étienne Cartier
s. o. (Communauté des catholiques portugais de Montréal – site de vaccination)	60, rue Rachel Ouest
s. o. (YMCA – site de vaccination)	5550, avenue du Parc
s. o. (Fabrique de la paroisse Sainte-Marguerite-Bourgeoys – site de vaccination)	286, rue Elgar
s. o. (Palais des congrès- colloque de santé urbaine)	1001, place Jean-Paul Riopelle

#### **Autres ententes cliniques de dépistage et de vaccination mobiles (à titre informatif)**

Centre de loisirs Monseigneur Pigeon	5550, rue Angers
Centre Sablon	4265, rue Papineau

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder à la modification de l'entente suivante :

Nom de l'installation	Adresse
s. o. (YMCA – site de vaccination)	5550, avenue du Parc

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** :

- d'autoriser les nouvelles ententes et la modification dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal agit à titre de locateur ou locataire, aux termes et conditions stipulés aux différentes ententes.

- d'autoriser le directeur des services techniques de l'établissement à signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

À la suite d'une question d'un administrateur, M. Bernard Circé et M<sup>me</sup> Guénaëlle Joly informent qu'un contrôle interne très rigoureux est en place à la direction des ressources financières qui analyse chaque contrat, notamment les contrats de type « Gré à gré », tout en s'assurant du respect des normes.

## 9. Comité de vigilance et de la qualité – Suivi de la séance du 20 septembre 2021

### 9.1 Rapport de la présidente

M<sup>me</sup> Isabel Velasquez, présidente du comité de vigilance et de la qualité, présente son rapport portant sur les sujets suivants :

#### 1. Tableau des recommandations de la commissaire aux plaintes et du Protecteur du citoyen

M<sup>me</sup> Céline Roy passe en revue l'ensemble des quatorze dossiers actifs inscrits au tableau. Elle mentionne que plusieurs dossiers ont été fermés par le Protecteur du citoyen et que les recommandations demandées ont été mises en place. Pour les dossiers en cours, ils sont tous en traitement ou en voie d'être conclus.

#### 2. Rapport ad hoc du commissaire du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 31 mars 2021 et du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet 2021

M<sup>me</sup> Céline Roy présente le rapport ad hoc - 1<sup>er</sup> rapport (1<sup>er</sup> décembre 2020 au 31 mars 2021) : nous constatons une diminution des dossiers de plainte et augmentation des dossiers d'assistance durant la période de pandémie. Il y a eu une diminution des plaintes dans les missions CHSLD et CLSC. Les motifs sont surtout des enjeux au niveau des soins dispensés et des relations interpersonnelles. Mesures correctives : beaucoup d'encadrement des intervenants. Il y a eu une diminution au niveau des interventions. La pandémie est au cœur des motifs des interventions. Il y a eu une importante diminution des plaintes des médecins examinateurs, principalement parce qu'il y a eu moins d'activités médicales des médecins durant cette période de pandémie.

2<sup>e</sup> rapport (du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet 2021) : il y a eu une augmentation des plaintes à tous les niveaux. Les motifs sont surtout les soins de services et les relations interpersonnelles. Les mesures à portée individuelle sont légèrement plus importantes qu'au niveau systémique. Pour les dossiers d'interventions, il y a eu 23 signalements de maltraitance en CHSLD. Mme Ulrich demande d'avoir une note dans les prochains rapports ad hoc pour spécifier que la plainte vise soit un employé du CIUSSS ou un proche de l'utilisateur. Durant cette période, vu la diminution des activités des médecins en lien avec le délestage dû à la COVID-19, il y a eu une diminution de 50 % des dossiers de plainte du médecin examinateur. Les dossiers d'assistance ont augmenté de 11 %, moins de services directs.

#### 3. Présentation du projet de loi 52 quant au rôle de la commissaire et les impacts de cette loi

M<sup>me</sup> Céline Roy explique les modifications de la loi 52 et les impacts au bureau de la commissaire. La loi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2021.

##### But de la loi :

- Transférer les responsabilités de l'application du régime d'examen des plaintes des établissements privés (EP) aux établissements publics;
- Transférer les responsabilités de la réception et du traitement des signalements de maltraitance des EP aux établissements publics;
- Consolider le principe d'indépendance du CLPQS;
- Prévoir la présence d'un représentant du CIUSSS et du CLPQS au CVQ de l'EP;
- Instaurer la fonction de commissaire conseil au MSSS.

Établissements identifiés par cette loi pour le CCSMTL : Villa Médica, Clinique communautaire de Pointe Saint-Charles, Atelier le Fil d'Ariane, Håvre-Jeunesse/Teen Haven et Portage.

Une somme de 33 800 \$ a été allouée au CCSMTL pour la gestion des établissements privés. Ils nous semblent que cette somme est insuffisante compte tenu de la charge de travail. Plusieurs impacts pour la commissaire : présence aux comités de vigilance des établissements, promotion, conservation des dossiers des 5 dernières années et préparation des rapports ad-hoc.

#### 4. Présentation de Mmes Assunta Gallo et Bianca Larochelle - *Bilan des demandes d'intervention de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse 2020-2021*

M<sup>me</sup> Assunta Gallo présente M<sup>me</sup> Bianca Larochelle, la nouvelle directrice-adjointe de la direction de la protection de la jeunesse (DPJ). M<sup>me</sup> Larochelle présente le document transmis aux membres du CVQ. M<sup>me</sup> Gallo présente le *Bilan des demandes d'intervention de la commission des droits de la personne et de la jeunesse*. M<sup>me</sup> Gallo mentionne que dès réception d'une intervention, elle organise une rencontre avec toutes les personnes visées. Cela permet de voir la vision, donnant une opportunité de partager les attentes. Plusieurs rappels sont faits aux gestionnaires concernant

des directives attendues et un suivi serré est fait.

## 5. Rapport annuel 2020-2021 du Bureau de la Commissaire aux plaintes et à la qualité des services

M<sup>me</sup> Céline Roy présente les faits saillants du rapport annuel (1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021). Il y a eu une diminution de 32 % des plaintes et une hausse de 13 % des assistances. Il y a eu 6 plaintes de maltraitance traitées durant cette période (4 physique, 1 psychologique ainsi que 1 sexuelle).

Les relations interpersonnelles représentent 25 % des motifs de plainte. Ce motif est toujours pris très au sérieux par les gestionnaires. M<sup>me</sup> Roy voudrait interpeller la Direction des ressources humaines pour mettre en place un comité de réflexion.

## 6. Tableau des recommandations du Bureau du coroner

Trois dossiers ont été présentés :

**2019-02550 5619** : le suivi est en cours mais nous avons reçu une réponse de la direction concernée qui a été transmise aujourd'hui au bureau de la présidente-directrice générale pour signature.

**2019-01039** : la Direction Santé mentale et dépendance traite actuellement le suivi de ce dossier.

**2020-07722** : mise en place d'une grille de surveillance à Émilie-Gamelin pour les patients qui représente un risque important de chute. Mise en place des mécanismes de surveillance pour tous les CHSLD.

À la suite d'un commentaire d'un administrateur, M<sup>me</sup> Velasquez inclura dorénavant dans son rapport de comité, l'objet de la recommandation lorsqu'il s'agit d'un dossier de coroner.

## 10. Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

En l'absence de la docteure Julie Lajeunesse, directrice des services professionnels, docteur Olivier Farmer présente les points 10.1 à 10.11 de l'ordre du jour.

### 10.1 Nominations

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver les nominations dont les résolutions se situent entre les numéros **2021-11-03-01** et **2021-11-03-14** (Voir annexe 1).

### 10.2 Renouvellements et modifications de privilèges

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les renouvellements et modifications de privilèges dont les résolutions se situent entre les numéros **2021-11-03-15** et **2021-11-03-17**. (Voir annexe 1).

### 10.3 Modifications de nomination

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les modifications de nomination dont les résolutions se situent entre les numéros **2021-11-03-18** et **2021-11-03-25**. (Voir annexe 1).

### 10.4 Congés

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les demandes de congés dont les résolutions se situent entre les numéros **2021-11-03-26** et **2021-11-03-30**. (Voir annexe 1).

### 10.5 Prêt de service

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver le prêt de service dont le numéro de résolution est le **2021-11-03-31** (Voir annexe 1).

### 10.6 Démissions et départs à la retraite

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les départs à la retraite et les démissions dont les résolutions se situent entre les numéros **2021-11-03-32** et **2021-11-03-41**. (Voir annexe 1).

### 10.7 Suspension de privilèges

En raison de nouvelles directives ministérielles, le docteur Olivier Farmer demande le retrait des deux résolutions

relatives à la suspension de privilèges.

## **10.8 Plan d'organisation médicale – Ajout de services**

### **Résolution 2021-11-03-44**

#### **Plan d'organisation médicale – Ajout de services**

**ATTENDU** le plan d'organisation médicale actuel ;

**ATTENDU QUE** les chefs de département ont demandé l'ajout des services suivants dans leur secteur respectif :

#### **Département de pédiatrie**

- Service de pédiatrie générale
- Service de néonatalogie

#### **Département de chirurgie**

- Service d'ophtalmologie – Hôpital Notre-Dame

**ATTENDU** la recommandation de la Directrice des services professionnels ;

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens lors de sa séance du 12 octobre 2021;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'appuyer la création des services cités au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

## **10.9 Règlement du département imagerie médicale**

### **Résolution 2021-11-03-45**

#### **Règlements généraux du département d'imagerie médicale**

**ATTENDU QUE** chaque département clinique doit se doter de règlements généraux ;

**ATTENDU QUE** les règlements ici présentés visent à assurer le bon fonctionnement du département à l'intérieur du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), en harmonie avec les autres départements et particulièrement dans ses collaborations avec les autres services et départements ;

**ATTENDU QUE** l'application de ces règlements consiste à fournir aux usagers des soins complets de qualité, répondant à leurs besoins et en conformité avec les orientations de la direction du CCSMTL et de son conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) ;

**ATTENDU** la recommandation de la directrice des services professionnels ;

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CCSMTL ;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter les règlements généraux du département d'imagerie médicale du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

## **10.10 Nomination au poste de chef du département imagerie médicale – Renouvellement de mandat**

### **Résolution 2021-11-03-46**

#### **Nomination du chef du département d'imagerie médicale - Renouvellement de mandat**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 188 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil d'administration nomme les chefs de départements, après consultation auprès du directeur des services professionnels, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et de l'université à laquelle l'établissement est affilié selon les termes du contrat d'affiliation conclu conformément à l'article 110 ;

**ATTENDU** la recommandation du comité de sélection de nommer docteur Martin Chandonnet, à titre de chef du département d'imagerie médicale ;

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal ;

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver la nomination (renouvellement de mandat) de docteur Martin Chandonnet à titre de chef du département d'imagerie médicale du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, pour un mandat de quatre ans.

## **10.11 Nominations et démissions de chefs de service/adjoint**

### **Résolution 2021-11-03-47**

#### **Nominations et démissions de chefs de service/adjoint**

**ATTENDU** la recommandation des chefs de département ;

**ATTENDU** l'approbation de la Directrice des services professionnels ;

**ATTENDU QUE** le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), lors de sa réunion du 12 octobre 2021, a été informé des nominations et des démissions suivantes ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter les nominations et démissions suivantes :

#### **Nomination des chefs suivants :**

##### **Département de pédiatrie**

- Dr Julien Roy-Lavallée, chef du Service de pédiatrie générale – 1<sup>er</sup> septembre 2021
- Dre Béatrice Farley St-Amand, cheffe du Service de néonatalogie – 1<sup>er</sup> septembre 2021

##### **Département de chirurgie**

- Dr Mihiran Karunanayake, chef de service de la plastie – 1<sup>er</sup> novembre 2021

##### **Département d'anesthésiologie**

- Dr Julien Leblanc, chef adjoint intérimaire, Hôpital Notre-Dame – 15 octobre 2021

##### **Département de médecine dentaire**

- Dre Hélène Lamonde, cheffe de service en dentisterie pour le secteur jeunesse – 3 novembre 2021

##### **Département de médecine spécialisée**

- Dr Maxime Gosselin, chef du service de médecine interne, Hôpital de Verdun - 1<sup>er</sup> janvier 2022

#### **Démission des chefs suivants :**

##### **Département de chirurgie**

- Dre Geneviève F. Caron, cheffe de service de la plastie – 31 octobre 2021

##### **Département de médecine générale**

Dr Eric Dagher, chef de service UHMF et adjoint au chef du département – 17 décembre 2021

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte des nominations et des démissions des chefs de service/adjoint du CCSMTL.

## **11. Enseignement universitaire et recherche**

### **11.1 Mise à jour du remplacement du commandité Univalor inc. par la Société de valorisation et de transfert du Québec (SVTQ), maintenant connue sous le nom d'Axelys**

M<sup>me</sup> Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente le dossier.

Le gouvernement du Québec a débuté, en 2020, le processus de dissolution de ses trois sociétés de valorisation. Au 31 mars 2021, ces trois sociétés ont été remplacées par une nouvelle instance, soit la Société de valorisation et de transfert du Québec (SVTQ), maintenant connue sous le nom d'Axelys. Cet organisme sans but lucratif créé le 18 novembre 2020 a commencé ses activités au 1<sup>er</sup> avril 2021. Tel que convenu lors de la séance du conseil d'administration du 27 janvier 2021, le CCSMTL a signé un contrat de service en date du 2 août 2021. Cette entente offre à notre établissement le soutien qu'Univalor offrait pour les actifs de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal (IUGM) puisqu'Axelys a pris en charge la gestion des anciennes sociétés de valorisation. Les coûts de base s'élèvent à 17 400 \$ (2 900 \$ dédiés aux frais de gestion de notre société en commandite Val-IUGM et 14 500 \$ pour un service « clé en main » quant aux nouvelles inventions.

Concrètement, depuis son entrée en fonction, Axelys a pris en charge des mises à jour de conventions de cession de droits d'une chercheuse du Centre de recherche de l'Institut de gériatrie de Montréal) (CRIUGM) et la mise à jour de projets d'appropriation et d'une déclaration d'invention de cette même chercheuse (M<sup>me</sup> Chantal Dumoulin, UdeM, CRIUGM).

Quant à l'identification de projets à haut potentiel de valorisation, Axelys a l'intention d'être proactive et de déployer des courtiers d'innovation/valorisation dans les universités du Québec et dans les établissements affiliés. À cet effet, nous avons déposé un plan pour le recrutement et le déploiement de courtiers de valorisation conjointement avec l'Université de Montréal (UdeM), et qui a été accepté en date du 20 octobre 2021. Le suivi du déploiement des courtiers d'innovation/valorisation dans les établissements affiliés à l'Université de Montréal se fera par le comité de gouvernance réseau-écosystème de l'UdeM, auquel M<sup>me</sup> Annie-Kim Gilbert siège comme représentante du CCSMTL. En concertation avec les directeurs scientifiques, nous avons évoqué le besoin d'une ressource à quatre jours semaine pour combler les besoins de valorisation au sein du CCSMTL. L'expertise en valorisation étant grandement sectorielle, cette ressource devra avoir une expertise en innovation sociale, la majeure des produits développés par nos chercheurs et dans nos milieux. Advenant qu'il y ait des dossiers au CCSMTL qui requièrent une expertise dans un secteur autre que l'innovation sociale, l'UdeM se chargera d'identifier des experts qui pourront soutenir la valorisation d'innovations ou de produits de recherche avec une expertise appropriée et pertinente.

Pour ce qui est de la gouvernance, Axelys est régi par un conseil d'administration et deux comités aviseurs. Le CCSMTL est représenté par M<sup>me</sup> Annie-Kim Gilbert au comité aviseur – valorisation des innovations en santé, une première rencontre eut lieu le 18 octobre dernier. M<sup>me</sup> Gilbert siège aussi au comité-conseil en société et culture afin de contribuer à l'élaboration de l'offre de service d'Axelys en développement et transfert d'innovations sociales.

En tant qu'établissement affilié à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), le CCSMTL pourrait également bénéficier des courtiers d'innovation par cette université puisqu'un plan de déploiement de courtiers d'innovation/valorisation est aussi en vigueur entre l'UQAM et Axelys. Une rencontre avec le directeur exécutif au vice-rectorat à la recherche, à la création et à la diffusion est prévue le 4 novembre prochain à cet effet.

### **11.2 Renouvellement de la prime allouée au directeur de l'Unité de neuroimagerie fonctionnelle (UNF) du Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal (CRIUGM)**

M<sup>me</sup> Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente le dossier.

#### **Résolution 2021-11-03-58**

### **Renouvellement de la prime allouée au directeur de l'Unité de neuroimagerie fonctionnelle (UNF) du Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal (CRIUGM)**

**ATTENDU QUE** l'Unité de neuroimagerie fonctionnelle (UNF) est une infrastructure de recherche de pointe financée par la Fondation canadienne de l'Innovation (FCI) située dans les locaux du Centre de recherche de l'Institut de gériatrie de Montréal du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ;

**ATTENDU QUE** l'équipe de direction de l'UNF est composée d'un directeur scientifique, d'un directeur adjoint – physique de l'IRM, et d'un directeur adjoint – EEG et apprentissage machine, tous chercheurs au Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal ;

**ATTENDU QUE** la directrice de Département de psychologie, département d'attache du professeur Bellec, a confirmé être informée de la prime versée au directeur scientifique de l'UNF ;

**ATTENDU QUE** la prime annuelle de 30 000 \$ versée par le service de paie du CCSMTL au professeur Pierre Bellec, couvre la période du 26 septembre 2021 au 24 septembre 2022, et que les fonds proviennent des ventes de services de la plateforme ;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'autoriser le paiement de la prime annuelle de 30 000 \$ au directeur scientifique de l'Unité de neuroimagerie fonctionnelle, le professeur Pierre Bellec.

### **11.3 Renouvellement de la prime allouée au directeur adjoint – physique de l'imagerie par résonance magnétique (IRM) de l'Unité de neuroimagerie fonctionnelle (UNF) du Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal (CRIUGM)**

M<sup>me</sup> Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente le dossier.

#### **Résolution 2021-11-03-59**

### **Renouvellement de la prime allouée au directeur-adjoint – physique de l'imagerie par résonance magnétique (IRM) de l'Unité de neuroimagerie fonctionnelle (UNF) du Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal (CRIUGM)**

**ATTENDU QUE** l'Unité de neuroimagerie fonctionnelle (UNF) est une infrastructure de recherche de pointe financée par la Fondation canadienne de l'Innovation (FCI) située dans les locaux du Centre de recherche de l'Institut de gériatrie de Montréal du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ;

**ATTENDU QUE** l'équipe de direction de l'UNF est composée d'un directeur scientifique, d'un directeur adjoint – physique de l'IRM, et d'un directeur adjoint – EEG et apprentissage machine, tous chercheurs au Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal ;

**ATTENDU QUE** le directeur du Département de génie électrique, département d'attache du professeur Cohen-Adad, a confirmé être informé de la prime versée au directeur-adjoint – physique de l'IRM de l'UNF ;

**ATTENDU QUE** la prime annuelle de 25 000 \$ versée par le service de paie du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) au professeur Julien Cohen-Adad couvre la période du 26 septembre 2021 au 24 septembre 2022 et que les fonds proviennent des ventes de services de la plateforme ;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'autoriser le paiement de la prime annuelle de 25 000 \$ au directeur-adjoint – physique de l'IRM de l'Unité de neuroimagerie fonctionnelle, le professeur Julien Cohen-Adad.

À la lumière des échanges, M<sup>me</sup> Sonia Bélanger propose à M<sup>me</sup> Annie-Kim Gilbert de présenter éventuellement un point d'information au conseil d'administration sur les conditions et les critères reliés à la rémunération et les diverses primes octroyées à un professeur chercheur.

#### **11.4 Renouvellement de la prime allouée au directeur adjoint – EEG et apprentissage machine de l'Unité de neuroimagerie fonctionnelle (UNF) du Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal (CRIUGM)**

M<sup>me</sup> Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente le dossier.

##### **Résolution 2021-11-03-60**

#### **Renouvellement de la prime allouée au directeur adjoint – EEG et apprentissage machine de l'Unité de neuroimagerie fonctionnelle (UNF) du Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal (CRIUGM)**

**ATTENDU QUE** l'Unité de neuroimagerie fonctionnelle (UNF) est une infrastructure de recherche de pointe financée par la Fondation canadienne de l'Innovation (FCI) située dans les locaux du Centre de recherche de l'Institut de gériatrie de Montréal du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) ;

**ATTENDU QUE** l'équipe de direction de l'UNF est composée d'un directeur scientifique, d'un directeur adjoint – physique de l'IRM, et d'un directeur adjoint – EEG et apprentissage machine, tous chercheurs au Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal (CRIUGM) ;

**ATTENDU QUE** la directrice de Département de psychologie, département d'attache du professeur Jerbi, a confirmé être informée de la prime versée au directeur adjoint – EEG et apprentissage machine de l'UNF ;

**ATTENDU QUE** la prime annuelle de 25 000 \$ versée par le service de paie du CCSMTL au professeur Karim Jerbi couvre la période du 26 septembre 2021 au 24 septembre 2022 et que les fonds proviennent des ventes de services de la plateforme.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'autoriser le paiement de la prime annuelle de 25 000 \$ au directeur adjoint – EEG et apprentissage machine de l'Unité de neuroimagerie fonctionnelle, le professeur Karim Jerbi.

#### **11.5 Retrait de privilèges de recherche à une chercheuse ne s'étant pas conformée à l'une des obligations de maintien des privilèges de recherche**

M<sup>me</sup> Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente le dossier.

##### **Résolution 2021-11-03-61**

#### **Retrait de privilèges de recherche à une chercheuse ne s'étant pas conformée à l'une des obligations de maintien des privilèges de recherche**

**ATTENDU QU'**en vertu du *Cadre de référence ministériel pour la recherche avec des participants humains* (MSSS, 2020) et de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS)*, RLRQ, chapitre S-4.2., tout chercheur souhaitant réaliser un projet de recherche au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (ci-après CCSMTL) ou sous ses auspices doit détenir un statut de chercheur et des privilèges de recherche octroyés ou reconnus par le CCSMTL ;

**ATTENDU QUE** selon le cadre normatif québécois en vigueur et la procédure institutionnelle récemment mise en place à cet effet, il revient au conseil d'administration du CCSMTL de retirer les privilèges de recherche aux chercheurs ne s'étant pas conformés obligations auxquelles ils ont consenti lorsqu'ils se sont vus octroyer des privilèges de recherche par le conseil de l'établissement ;

**ATTENDU QU'**en faisant une demande d'octroi de privilèges de la recherche au CCSMTL, la personne ci-après nommée s'était engagée à :

- Conduire ses projets de recherche de façon responsable avec la plus grande intégrité;
- Respecter le cadre législatif et normatif québécois et canadien en matière de recherche et d'éthique de la recherche (C.c.Q.<sup>1</sup>, EPTC2<sup>2</sup>, Cadre de référence ministériel<sup>3</sup>, Les politiques des Fonds de recherche du Québec (FRQ)<sup>4</sup>, etc.);
- Respecter les règles des organismes subventionnaires de la recherche en matière d'éthique de la recherche, d'intégrité scientifique et de conduite responsable en recherche;
- Respecter les règles financières des organismes subventionnaires et les balises de saine gestion financière mises en place dans l'Établissement, avec le soutien de la Direction des ressources financières et de la Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche;
- Prendre connaissance et respecter le Cadre réglementaire de la recherche du CCSMTL, ainsi que toutes les politiques et procédures de l'Établissement en matière de recherche et d'éthique de la recherche, notamment la Politique sur la conduite responsable en recherche de l'Établissement;
- Respecter les décisions et demandes du CER qui aura approuvé les projets de recherche, ainsi que les conditions émises par les milieux où se déploient les projets suite à l'examen de la convenance institutionnelle;
- Communiquer au milieu clinique concerné les résultats de leurs travaux et le cas échéant favoriser leur utilisation;
- Aviser la directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche de toute enquête ou sanction relative à sa conduite dans le contexte d'une activité de recherche;
- Reconnaître l'établissement et son institut universitaire, centre affilié universitaire ou centre de recherche, le cas échéant, dans ses publications et ses communications;
- S'assurer que les membres de son équipe de recherche adhèrent aux principes d'intégrité scientifique et de conduite responsable en recherche, et ont complété les modules 1, 3.1 et 3.2 du didacticiel du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

**ATTENDU QUE** la personnes ci-après nommée a omis de respecter l'un des engagements mentionnés dans le formulaire de demande d'octroi de privilèges de recherche, soit celui de faire la démonstration qu'elle a complété les modules 1, 3.1 et 3.2 du didacticiel du MSSS ou le tutoriel de l'EPTC2 et reprise dans la lettre confirmant l'octroi par le conseil d'administration de l'établissement ;

**ATTENDU QUE** la chercheuse en défaut a été informée que son dossier était incomplet par un premier rappel le 21 juin 2021, un second rappel le 7 octobre 2021, et finalement par un avis l'informant de la demande de retrait de ses privilèges de recherche au conseil d'administration pour non-conformité de son dossier ;

**ATTENDU QU'**en fonction de la réponse de la chercheuse à l'effet qu'elle n'a pas de projet de recherche au CCSMTL et qu'elle n'a pas l'intention de suivre les formations pour conserver ses privilèges de recherche, il est du ressort du conseil d'administration du CCSMTL de retirer les privilèges de recherche à ladite chercheuse ;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de retirer à la personne suivante les privilèges de recherche octroyés par le conseil d'administration du CCSMTL :

**INSTITUT UNIVERSITAIRE SUR LES DÉPENDANCES :**

- Adèle Morvannou, Ph. D.

## **12. Comité régional des services pharmaceutiques de Montréal (CRSP)**

### **12.1 Nomination d'un représentant pharmacien des CHSLD privés conventionnés au sein du CRSP**

Madame Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, présente le dossier.

Suite à la rencontre de l'Assemblée générale annuelle du CRSP en date du 10 mai 2021 et lors de la rencontre régulière du CRSP du 16 juin dernier, un membre invité a été ajouté au sein du comité pour représenter les CHSLD privés conventionnés. M<sup>me</sup> Nouzha El Ouazzani, pharmacienne et chef de service en pharmacie au sein de Vigi Santé Ltée, a exprimé un intérêt à rejoindre le CRSP de Montréal et son offre a été acceptée à l'unanimité par notre comité. Le mandat de M<sup>me</sup> El Ouazzani, en tant que membre invité, sera d'une durée de 2 ans avec possibilité de renouvellement. Le début du mandat est effectif à partir du 4 octobre 2021. M<sup>me</sup> El Ouazzani aura la responsabilité de transmettre les communications du CRSP aux autres chefs de pharmacie des CHSLD privés.

<sup>1</sup> Code civil du Québec.

<sup>2</sup> Trois conseils (Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et Instituts de recherche en santé du Canada). (2018). *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*, p. 247.

<sup>3</sup> MSSS (2020). *Cadre de référence ministériel pour la recherche avec des participants humains*.

<sup>4</sup> Politique sur la conduite responsable en recherche (2014) FRQ, Standards du FRSQ sur l'éthique de la recherche en santé humaine et l'intégrité scientifique (2008).



## 13. Dossiers administratifs

### 13.1 Suivi du nombre de mises sous garde en établissement

En l'absence de la D<sup>re</sup> Julie Lajeunesse, directrice des services professionnels, M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, informe le conseil d'administration sur l'évolution du nombre de mises sous garde dans notre établissement comme l'exige la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*.

Un patient qui en raison de son état mental constitue un danger pour lui-même ou pour autrui peut être privé de sa liberté et être gardé en établissement. Les dernières modifications apportées à la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* exigent que le président-directeur-général d'un établissement fasse rapport au conseil d'administration de l'utilisation des mises sous garde de façon trimestrielle et annuelle. Une mise sous garde est d'abord préventive. S'il est nécessaire de demander une évaluation psychiatrique en raison d'un refus de l'usager de s'y prêter, une demande de garde provisoire est présentée au tribunal. Pour prolonger la garde au-delà de 72 h, l'établissement doit obtenir l'autorisation auprès du tribunal. Comme il s'agit d'une mesure d'exception, qui vient restreindre la liberté des individus, une activité de vigie doit être exercée sur le recours à ces mesures.

### 13.2 Politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion

M. Jacques Couillard, président-directeur général, présente le dossier.

En raison de sa situation géographique, de son vaste éventail de travailleurs et d'usagers et de ses nombreux mandats régionaux, le CCSMTL évolue dans un contexte où des défis et des opportunités de promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) se présentent de plus en plus.

La vision du CCSMTL se traduit par :

- L'excellence des soins et des services offerts
- Une organisation innovante
- Un milieu de travail stimulant
- L'approche usager-partenaire

Afin d'exprimer pleinement cette vision, le CCSMTL se doit d'ancrer l'équité, la diversité et l'inclusion dans l'ensemble de ses actions afin d'encourager une culture de respect et de collaboration parmi ses employés, médecins et usagers. Plusieurs initiatives sont présentement en cours et menées par différents groupes de travail au CCSMTL. L'adoption d'une politique permettra au CCSMTL de définir ses orientations et de poursuivre l'implantation d'une telle culture au sein de l'organisation. Ce dossier sera rattaché à la priorité organisationnelle *Santé urbaine* et en cohérence avec la priorité *De tout cœur avec vous*.

#### Objectifs

- S'assurer que tout membre du personnel ou tout usager du CCSMTL, peu importe son origine et ses caractéristiques individuelles, puisse évoluer dans un contexte qui lui permet d'exprimer sa singularité en toute quiétude et en toute sécurité, sans aucune discrimination;
- S'assurer que le CCSMTL prenne les moyens nécessaires pour renforcer sa culture d'équité et d'inclusion, pour accroître sa diversité et pour reconnaître la richesse de cette diversité sous toutes ses formes;
- Assurer une cohérence et une efficacité dans les actions institutionnelles en matière d'ÉDI, afin de développer un milieu de soins et de travail équitable et diversifié et afin de devenir une référence en la matière;
- Établir les assises des procédures dont les actions permettront notamment de favoriser la prévention par la promotion de l'ÉDI;
- Soutenir la gestion et la résolution des situations discriminantes entre les personnes contribuant à la réalisation de la mission du CCSMTL;
- Prendre en charge les situations pouvant constituer de la discrimination à l'aide d'un mécanisme de traitement des plaintes efficace.

#### Étapes franchies

- Consultation de la littérature.
- Analyse comparative (*benchmarking*) avec certaines entreprises (Ville de Montréal, HEC Montréal, Bombardier, CDPQ, Bell Canada, INRS, BNC, BMO, Radio-Canada...).
- Recensement des initiatives entreprises au CCSMTL.
- Rencontres effectuées à l'interne avec plusieurs collaborateurs (DRHCAJ, DSM, DRSP, DSGPU...) afin de structurer la proposition quant aux orientations et à la structure de gouverne en matière d'ÉDI.
- Juin 2021 : Consultation effectuée quant au contenu des documents qui seront présentés au comité exécutif du CCSMTL (ex : proposition de la structure de gouvernance).

- Juillet 2021 : Approbation de la démarche proposée par le comité exécutif du CCSMTL.
- Formation d'un comité consultatif pour l'élaboration de la politique et consultations.
- 20 octobre 2021 : Consultation auprès du Conseil multidisciplinaire (CM) et Conseil des infirmières et infirmiers (CII).
- Consultation auprès du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et Table des chefs de département.
- Consultation auprès du Comité des usagers du CCSMTL (CUCI).
- Consultation auprès des exécutifs des syndicats.
- Consultation ouverte aux employés sur l'extranet (20 au 26 octobre 2021).
- 26 octobre 2021 : Dépôt pour approbation au comité de direction du CCSMTL.

### Étapes à venir

3 novembre 2021 : Adoption de la politique à la rencontre du conseil d'administration.

À la lumière des échanges avec les administrateurs, M. Couillard prend bonne note des divers commentaires et suggestions et s'assurera d'apporter les ajustements discutés à la politique :

- Point 4 - Objectifs opérationnels (Page 5, 4<sup>e</sup> paragraphe) : ajouter que notre organisation a des liens avec les organismes communautaires et divers partenaires.
- Point 5 – Définitions des termes utilisés (Page 5, paragraphe sur la « Diversité ») : ajouter le mot « langue » qui est un autre élément à considérer au niveau de la notion « Diversité ».
- Point 5 – Définitions des termes utilisés (Page 6, paragraphe sur la « Discrimination systématique ») : ajout de l'importance de traiter ce sujet en termes de résultats touchant par exemple un groupe d'individus.
- Point 5 – Définitions des termes utilisés (Page 7, paragraphe sur la « Sécurisation culturelle ») : importance de reconnaître cette notion pour que les autochtones se sentent les bienvenues.
- Point 5 – Définitions des termes utilisés (Page 7, paragraphe sur la « Sécurisation culturelle ») : être en lien avec la responsable du CIUSSS de l'Ouest qui travaille actuellement sur un dossier en lien avec la sécurisation culturelle.
- Point 5 – Définitions des termes utilisés (Page 7, paragraphe sur la « Sécurisation culturelle ») : Importance de contacter l'Association des premières nations du Québec et Labrador.
- Suggestion de ne pas utiliser le mot « Race » dans la politique.

En terminant, M<sup>me</sup> Sonia Bélanger souligne l'importance d'approuver cette politique qui fera l'objet d'une annonce lors du Colloque Santé Urbaine du 23 novembre prochain. Éventuellement, un plan d'action sera déposé à une prochaine séance du conseil d'administration.

### **Résolution 2021-11-03-62**

#### **Politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion**

**ATTENDU QU'**en raison de sa situation géographique, de son vaste éventail de travailleurs et d'usagers et de ses nombreux mandats régionaux, le Centre de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) évolue dans un contexte où des défis et des opportunités de promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) se présentent de plus en plus.

**ATTENDU QUE** la vision du CCSMTL se traduit par :

- L'excellence des soins et des services offerts
- Une organisation innovante
- Un milieu de travail stimulant
- L'approche usager-partenaire

**ATTENDU QU'**afin d'exprimer pleinement cette vision, le CCSMTL se doit d'ancrer l'équité, la diversité et l'inclusion dans l'ensemble de ses actions afin d'encourager une culture de respect et de collaboration envers ses usagers et parmi l'ensemble des personnes contribuant à la réalisation de sa mission.

**ATTENDU QUE** l'adoption de cette politique permettra au CCSMTL de définir ses orientations et de poursuivre l'implantation d'une telle culture au sein de l'organisation.

**ATTENDU QUE** ce dossier sera rattaché et en cohérence respectivement aux priorités organisationnelles *Santé urbaine* et *De tout cœur avec vous*.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter la *Politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion* du Centre de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

### **13.3 Demande d'accréditation temporaire à titre de médiatrice familiale**

Madame Assunta Gallo, directrice de la protection de la jeunesse et directrice provinciale.

#### **Résolution 2021-11-03-63**

##### **Demande d'accréditation temporaire pour madame Stéphanie Alleaume à titre de médiatrice familiale**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur la médiation familiale* (chapitre C-25.01, r. 0.7) établit les conditions auxquelles un médiateur doit satisfaire pour être accrédité et qu'il détermine les règles et obligations auxquelles doivent se conformer les personnes, organismes ou associations pouvant accréditer un médiateur.

**ATTENDU QU'**en vertu du *Règlement sur la médiation familiale* (chapitre C-25.01, r. 0.7), chaque établissement qui exploite un centre de protection de l'enfance et de la jeunesse peut accréditer des employés pour exercer la tâche de médiateur aux fins de sa mission de médiation familiale.

**ATTENDU QU'**il y a lieu pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) de procéder à l'accréditation d'un employé pour exercer la tâche de médiateur aux fins de sa mission de médiation familiale.

**ATTENDU QUE** la demande d'accréditation soumise a été évaluée et répond aux conditions établies par la loi.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'accréditer sur une base temporaire madame Stéphanie Alleaume, à l'emploi du CCSMTL, pour exercer la tâche de médiatrice dans le cadre de la mission de médiation familiale de l'établissement.

#### **Résolution 2021-11-03-64**

##### **Demande d'accréditation temporaire pour madame Cathy Guillaume-Sam Soto à titre de médiatrice familiale**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur la médiation familiale* (chapitre C-25.01, r. 0.7) établit les conditions auxquelles un médiateur doit satisfaire pour être accrédité et qu'il détermine les règles et obligations auxquelles doivent se conformer les personnes, organismes ou associations pouvant accréditer un médiateur.

**ATTENDU QU'**en vertu du *Règlement sur la médiation familiale* (chapitre C-25.01, r. 0.7), chaque établissement qui exploite un centre de protection de l'enfance et de la jeunesse peut accréditer des employés pour exercer la tâche de médiateur aux fins de sa mission de médiation familiale.

**ATTENDU QU'**il y a lieu pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) de procéder à l'accréditation d'un employé pour exercer la tâche de médiateur aux fins de sa mission de médiation familiale.

**ATTENDU QUE** la demande d'accréditation soumise a été évaluée et répond aux conditions établies par la loi.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'accréditer sur une base temporaire madame Cathy Guillaume-Sam Soto, à l'emploi du CCSMTL, pour exercer la tâche de médiatrice dans le cadre de la mission de médiation familiale de l'établissement.

### **13.4 Nomination intérimaire au poste de directeur adjoint des ressources humaines - relation avec les employés et les partenaires, par le biais d'un cumul de fonctions de cadre supérieur**

Madame Julie d'Entremont, directrice des ressources humaines et affaires juridiques par intérim.

#### **Résolution 2021-11-03-65**

##### **Nomination intérimaire au poste de directeur adjoint des ressources humaines - relation avec les employés et les partenaires, par le biais d'un cumul de fonctions de cadre supérieur**

**ATTENDU QUE** la direction recommande la nomination intérimaire de madame Myriam Des Marchais au poste de directrice adjointe des ressources humaines - relation avec les employés et les partenaires, par le biais d'un cumul de fonctions de cadre supérieur.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :**

- Nommer de façon intérimaire madame Myriam Des Marchais à titre de directrice adjointe des ressources humaines - relation avec les employés et les partenaires du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), et ce, rétroactivement au 4 octobre 2021 ;

- Octroyer une rémunération forfaitaire totalisant 8.5 % du salaire à la cadre qui fait ce cumul de fonctions, et ce, selon le mécanisme de détermination de la rémunération des cadres supérieurs en vigueur au sein du CCSMTL, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

### **13.5 Nomination intérimaire au poste de directeur adjoint santé publique à la direction régionale de santé publique (DA-DRSP), par le biais d'un cumul de fonctions de cadre supérieur**

Madame Julie d'Entremont, directrice des ressources humaines et affaires juridiques par intérim.

#### **Résolution 2021-11-03-66**

### **Nomination intérimaire au poste de directeur adjoint santé publique à la direction régionale de la santé publique (DA-DRSP), par le biais d'un cumul de fonctions de cadre supérieur**

**ATTENDU QUE** la direction recommande la nomination intérimaire de madame Mireille Gaudreau au poste de directrice adjointe santé publique à la direction régionale de la santé publique, par le biais d'un cumul de fonctions de cadre supérieur.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :**

- Nommer de façon intérimaire madame Mireille Gaudreau à titre de directrice adjointe santé publique à la direction régionale de la santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), et ce, rétroactivement au 20 septembre 2021 ;
- Octroyer une rémunération forfaitaire de 15 % du salaire du cadre, et ce, en fonction du mécanisme de détermination de la rémunération des cadres supérieurs en vigueur au sein du CCSMTL, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

### **13.6 Approbation de deux candidatures pour les Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux – Édition 2022**

Madame Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, présente le dossier.

#### **Résolution 2021-11-03-67**

### **Approbation de deux candidatures pour les Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux – Édition 2022**

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration propose les candidatures suivantes pour l'édition 2022 des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux :

- Fabrication de visières par les équipes de la direction Déficience intellectuelle et troubles du spectre de l'autisme – Déficience physique (DITSA-DP) dans la catégorie de prix « *Prévention et contrôle des infections* » ;
- Palais des congrès et tous les sites éphémères avec vaccination mobile dans la catégorie de prix « *Accessibilité aux soins et aux services* ».

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- Que madame Sonia Bélanger, secrétaire du conseil d'administration, soit autorisée à signer les fiches de mise en candidature afin que soient officiellement soumises les candidatures aux autorités responsables des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux.

### **13.7 Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec – Mise à jour**

Madame Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, présente le dossier.

#### **Résolution 2021-11-03-68**

### **Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec – Ajout de signataires**

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a adopté le plan de délégation des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec pour l'ensemble de ses installations ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à l'ajout de signataires afin de se conformer au plan de délégation des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec ;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'autoriser les signataires suivants à attester, pour le CCSMTL, de l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes exerçant au sein des installations visées du CCSMTL :

Code (Établissement)	RAMQ	Installation	Nom	Prénom
94405		Toutes les installations du CIUSSS	CHARBONNEAU	NATHALIE
94405		Toutes les installations du CIUSSS	ANDRÈS	CÉDRIC

#### Résolution 2021-11-03-69

#### Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec – Retrait de signataires

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a adopté le plan de délégation des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec pour l'ensemble de ses installations ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder au retrait de signataires afin de se conformer au plan de délégation des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec ;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'autoriser le retrait des signataires suivants qui attestaient, pour le CCSMTL de l'exactitude des demandes de paiement qui étaient soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes exerçant au sein des installations visées du CCSMTL :

Code (Établissement)	RAMQ	Installation	Nom	Prénom
94405		Toutes les installations du CIUSSS	MILETTE	PIERRE-PAUL
94405		Toutes les installations du CIUSSS	PELLETIER	JEAN

#### 14. Questions diverses

##### Séance publique annuelle d'information 2020-2021

M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente, rappelle la tenue de la séance publique annuelle d'information 2020-2021 qui se tiendra en visioconférence, le mercredi 17 novembre, à 17 h.

#### 15. Prochaine séance du conseil d'administration

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra le mercredi 8 décembre 2021.

#### 16. Brève discussion à huis clos

Une brève discussion à huis clos a eu lieu.

#### 17. Levée et fin de la séance du conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de lever la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 3 novembre 2021 à 19 h 40.

(Original dûment signé)

\_\_\_\_\_  
M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente

(Original dûment signé)

\_\_\_\_\_  
M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, secrétaire